

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

-----  
Arrondissement  
de Rambouillet

-----  
Canton de  
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00.

MAIRIE DE LA VERRIERE

-----  
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU MAIRE

DECISION N° 2022-089

OBJET :

Convention  
Association Dream Vallée de  
Chevreuse pour  
MDP »  
le 15 octobre 2022 à 20h30

REFERENCES : LES ARTICLES L.2122-21, L2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 69 EN DATE DU 18 MAI 2022 PORTANT DELEGATION AU MAIRE, ET VISEE PAR MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET, LE 24 MAI 2022.

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant**, les missions du service culturel de promouvoir la culture et d'organiser des manifestations s'inscrivant dans le projet culturel telles que les spectacles vivants,

**Considérant**, la volonté d'organiser un concert dans le prolongement de la journée « Passionnément Mustang » le 15 octobre 2022 à 20h30.

**Considérant**, la proposition de « Association Dream Vallée de chevreuse »

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : De signer la convention entre la commune de La Verrière et « Association Dream Vallée de chevreuse » domiciliée 29, route nationale 10 – 78310 Coignières – pour le concert « MDP » le 15 octobre 2022 à 20h30

Fait à La Verrière,  
Le 06/10/2022



Nicolas DAINVILLE